

Image not found or type unknown



Entreprise en redressement judiciaire, comment se faire payer ?

Par **esibas**, le **24/08/2012** à **15:09**

Bonjour, Je suis consultant en entreprise en subvention. Au mois de mars une entreprise me signe un contrat pour 3 ans. Le contrat est un contrat au résultat, c'est à dire que si je récupère de l'argent à l'entreprise je suis rémunéré un pourcentage de la somme que j'ai récupéré et si je récupère rien, j'ai rien. Donc au mois de juillet, les impôts ont accepté un dossier de crédit d'impôt. L'entreprise a pu percevoir en juillet une jolie somme d'argent. J'ai réussi ma mission donc j'établis ma facture et leur fait parvenir. J'apprend que l'entreprise est en redressement judiciaire depuis le 29 juin. Est-ce qu'ils doivent me payer ou c'est considéré gelé ? Merci pour vos réponses.